



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 2 octobre 2025 à 20h15 à la Halle Polyvalente

Présidence de Pierre-Alain Beck, Président

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption du dernier procès-verbal
3. Lettres et pétitions
4. Communications municipales
5. Communications des délégués
6. Préavis 99-2025 Mise à niveau de l'installation électrique du camping communal – phase 1
7. Préavis 100-2025 Étude pour optimiser l'accès à la déchetterie
8. Préavis 101-2025 Augmentation de la capacité d'accueil de cinq bébés supplémentaires à la crèche « La Ruche » par l'aménagement d'un espace nursery, la création d'une plus grande aire de jeux et le déplacement du bureau de la direction.
9. Préavis 102-2025 Règlement du compte épargne « Rénovation du port du Chablais »
10. Préavis 103-2025 Règlement communal du personnel
11. Préavis 104-2025 Arrêté d'imposition 2026
12. Préavis 105-2025 Fixation des indemnités de la Municipalité et du Conseil Communal
13. Divers

Le Président ouvre la séance à 20h15.

1. Appel

Présents : 30 membres sur 34

Excusés : Marc Buthey, Julien Furi, Annelise Languetin, Pascal Stauffer

Absent : -

Le quorum est atteint, le Conseil peut siéger valablement.

2. Adoption du dernier procès-verbal

Adoption de l'ordre du jour à l'unanimité.

Le PV du 26 juin 2025 est accepté à 28 voix et 1 abstention.

3. Lettres et pétitions

Aucune lettre ni pétition.

4. Communications municipales

Richard Emmenegger

Administration, finances, environnement, sport et culture, sécurité publique

Bureau : 2 départs ont eu lieu au bureau. Le boursier a pris le poste de secrétaire Municipal. Une personne a débuté à 50% au poste de responsable des ressources humaines. Une nouvelle boursière va entrer en fonction en décembre.

ASLC : Une assemblée avec les présidents des sociétés locales et sportives est prévue le 30 octobre 2025.

Christine Carrel

Bâtiments, police des constructions, urbanisme

Absente, Richard Emmenegger relève ses communications

PACOM : Août – septembre 2025 a eu lieu la mise à l'enquête complémentaire portant sur les modifications du dossier. Courant octobre les oppositions vont être traitées. Ensuite des préavis seront soumis au Conseil Communal.



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 2 octobre 2025 à 20h15 à la Halle Polyvalente

Eglise St-Théodule : Le chauffage était défectueux, il a été momentanément remplacé par un chauffage électrique pour des raisons budgétaires. Ces frais imprévus ont repoussé la rénovation du poids public au printemps 2026.

Champmartin : Le panneau d'affichage a été remplacé.

IBroye : Cudrefin est présente sur l'app Ibroye qui permet de communiquer avec les citoyens. Les conseillers sont encouragés à la télécharger et en parler aux alentours.

Pierre Roth

Formation, jeunesse, affaires sociales, voirie

Déchetterie : À la suite du changement de loi, la benne à amiante va être supprimée. Ces déchets devront être mis dans des centres de tri.

Ressourcerie : Le container de 2^e main à la déchetterie fonctionne « trop » bien, quelques ajustements vont être fait afin de limiter le trop plein : équipement électrique à éviter, casque usagé à mettre à la benne, ustensiles en plastique ne seront plus acceptés ni les objets sales.

Arpeje : La mise en soumission des transports scolaires a lieu tous les 5 ans. Pour les 5 prochaines années, Wieland a eu le contrat de transport, quelques ajustements vont encore être effectués, ils seront transmis aux parents prochainement.

Jean-Luc Amiet

Tourisme, ports, camping, mobilité, églises

Port camping : L'autorisation va être transmise par le canton la semaine prochaine et les travaux vont pouvoir débuter. L'agenda devrait être respecté.

Jean-François Milliet

Travaux publics, domaines, voirie, épuration, eau potable, cours d'eau

Moulin : Photos des travaux effectués au Moulin, la conduite a été changée, la route va être goudronnée mercredi prochain.

Hôtel de Ville : La nouvelle chambre a été installée, les travaux vont se terminer et la place sera goudronnée mercredi prochain.

Miroir : Un miroir a été installé à la Grand'Rue vers la sortie de la Reine-Berthe.

5. Communication des délégués

EBBV, Rapporteur Fabien Baumann :

L'assemblée a eu lieu le 25 septembre 2025 à Ponthaux.

Durant cette assemblée, plusieurs points importants ont été présentés :

Un crédit d'étude pour les détails des installations techniques, d'un montant de 540'500.–, a été accepté à l'unanimité. Le budget 2026, qui présente des charges et des produits identiques pour un montant de 178'000.–, a été accepté à l'unanimité. Une présentation des avancements concernant les différentes mises à l'enquête et les appels d'offres a également été faite. Il nous a par ailleurs déjà été annoncé un retard de six mois sur le précédent planning, en raison des recours déposés à la suite des mises à l'enquête. La mise en service est ainsi reportée à mi-2030.

Les différents appels d'offres ont presque tous reçu des réponses, à l'exception d'un point concernant certaines installations techniques. Le crédit de réalisation sera soumis au vote des délégués en novembre 2025, puis à une votation populaire en mars 2026.

6. Mise à niveau de l'installation électrique du camping communal – phase 1

- a. Présentation par Jean-Luc Amiet. Le préavis est soumis afin de régulariser la phase 1 des travaux de l'électricité au camping. La Municipalité regrette qu'une partie des travaux aient été faite avant l'accord du conseil et souhaite s'améliorer pour la réalisation de ce projet.
- b. Préavis 99-2025 remis avec les convocations.



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 2 octobre 2025 à 20h15 à la Halle Polyvalente

- c. La lecture du rapport de la commission des finances envoyé par e-mail aux conseillers n'est pas demandée. La COFI propose aux conseillers d'accepter le préavis tel que présenté.
- d. Décision : Le préavis 99-2025 est accepté avec 28 voix et 1 abstention.

7. Étude pour optimiser l'accès à la déchetterie

- a. Présentation par Pierre Roth. Actuellement la déchetterie est indiquée depuis le chemin 80. Suite à la demande de R. Sémon et F. Schneiter, la Municipalité a approché le bureau d'étude NPPR pour trouver une solution afin de minimiser le trafic sur le chemin 80 durant les heures de déchetterie.
- b. Préavis 100-2025 envoyé avec les convocations.
- c. Le rapport de la commission des Finances a été envoyé aux conseillers et est lu par Roland Pfister. La commission recommande de refuser le préavis tel que proposé et demande à la Municipalité de faire chiffrer uniquement la signalisation nécessaire à la variante numéro un.

Laurent Monnard : qu'en est-il de la circulation pour les gens de Montet ? Pierre Roth : En général ils passent par le chenil et évitent le pont. Le retour se fera par le village. Il y a beaucoup de trafic sur ce chemin avec la route cyclable numéro 5, les coureurs, les tracteurs, le but est de diminuer la circulation et de rendre ce chemin plus sécurisé. Richard Emmenegger ajoute que les jours de déchetterie il y a beaucoup de trafic et qu'il est difficile de croiser. La déviation permettra plus de fluidité. Laurent Monnard relève qu'à ce jour il n'y a pas eu de problème sur cette route.

Alain Bonny : La déviation sera en place tous les jours ou seulement durant les horaires de déchetterie ? Pierre Roth : pendant les horaires de déchetterie.

Fabrice Schneiter rappelle que le chemin est « bordier autorisé ».

Alain Bonny demande l'avis de la Municipalité par rapport à la proposition de la COFI de ne pas faire de travaux sur les infrastructures mais uniquement sur la signalétique. Pierre Roth : le pont n'est pas fait pour tourner direction déchetterie, les abords ont déjà souffert. Avec uniquement la signalétique, cette croisée risque d'être catastrophique. Roland Pfister explique que cette croisée est possible en voiture et même avec une remorque. Pierre Roth : l'aménagement de ce carrefour est indispensable. Richard Emmenegger ajoute que si le préavis est refusé la Municipalité reviendra avec un nouveau préavis avec la signalétique et une adaptation mineure du carrefour.

- d. Décision : Le préavis 100-2025 est refusé avec 22 voix et 7 abstentions.

8. Augmentation de la capacité d'accueil de cinq bébés supplémentaires à la crèche « La Ruche » par l'aménagement d'un espace nursery, la création d'une plus grande aire de jeux et le déplacement du bureau de la direction.

- a. Présentation par Pierre Roth. La Municipalité avait réagi au début de la construction pour le doublement du nombre de bébé. A ce moment-là, l'entreprise mandatée Batman avait chiffré le projet à 1/2 million et n'assurait pas de pouvoir terminer pour la rentrée 2023. C'est pour cette raison que la Municipalité a encouragé les AMF qui malheureusement sont peu nombreux à accueillir les bébés.
- b. Préavis 101-2025 envoyé avec les convocations.
- c. Les rapports de la commission des Finances et de la commission technique (COTEC) ont été envoyés aux conseillers, la lecture n'est pas demandée. Les commissions recommandent d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Roland Pfister relève au nom de la COFI que la somme de Chf. 400'000.- pour ces travaux paraît surdimensionnée. Pierre Roth indique que la Municipalité s'est tournée vers l'architecte et l'entreprise Batman pour chiffrer ces travaux. Il y a énormément de normes à respecter, du mobilier particulier est nécessaire et une climatisation pour le dortoir des bébés. Roland Pfister demande une contre-offre. Romain Salzmänn rejoint Roland Pfister et demande pourquoi la COTEC n'a pas envisagé la construction d'un étage supplémentaire. Pierre Roth selon les études de l'arpeje et du canton un étage



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 2 octobre 2025 à 20h15 à la Halle Polyvalente

supplémentaire n'est pas nécessaire. Fabrice Schneider comprend les normes, étant président d'un espace de vie à Neuchâtel, en revanche les coûts semblent surévalués.

Pascal Maeder relève qu'il est question d'angles arrondis alors que dans l'école il y a des angles à vifs, pourquoi les normes ne sont pas les mêmes ? Pierre Roth : l'école a déjà 10 ans, les normes ont changé. Pour tout bâtiment, un contrôle est fait avant la mise en service.

Nicolas Quirici dit être choqué du montant des honoraires et étude, est-ce possible d'avoir un détail ? Pierre Roth ajoute que les travaux devront être fait alors que les enfants seront présents, le chantier devra être sécurisé. Romain Salzman relève que la crèche est fermée 5 semaines en été.

d. Décision : Le préavis 101-2025 est refusé avec 14 voix, 11 abstentions et 4 pour.

9. Règlement du compte épargne « Rénovation du port du Chablais »

a. Présentation par Jean-Luc Amiet qui explique que l'approvisionnement sera d'environ Chf. 55'000.00 / an pour arriver à un montant d'environ 1.65 millions + intérêts d'ici 30 ans.

b. Préavis 102-2025 envoyé avec les convocations.

c. Le rapport de la commission des Finances a été envoyé aux conseillers, la lecture n'est pas demandée. La commission recommande d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Alain Bonny demande quand le conseil pourra décider de l'utilisation du compte épargne ? Jean-Luc Amiet : à la fin de l'amortissement ou si des travaux nécessaires n'auraient pas été anticipés. Alain Bonny demande si ce compte est prévu pour l'entretien du port. Jean-Luc Amiet : non uniquement pour de gros travaux.

Alain Bonny demande comment a été estimé ce montant : Jean-Luc Amiet explique que le 70% de l'investissement initial devrait être atteint dans les 30 ans, lorsque de gros travaux seront à nouveau nécessaires. Jean-Marie Candolfi demande s'il n'est pas mieux d'utiliser cet argent pour autre chose et plus rapidement car dans 30 ans il sera dévalorisé. Jean-Luc Amiet explique que le but est que dans 30 ans la Municipalité ne se retrouve pas dans la même situation qu'aujourd'hui, c'est-à-dire sans ressource pour financer des lourds travaux. C'est la taxe annuelle des locataires du port qui va financer le compte.

e. Décision : Le préavis 102-2025 est accepté avec 28 voix et 1 abstention.

10. Règlement communal du personnel

a. Présentation par Richard Emmenegger. Depuis la nouvelle législature il a été décidé de mettre un règlement en place. Plusieurs règlements de communes voisines et du canton ont été consultés pour la réalisation du projet soumis aujourd'hui.

b. Préavis 103-2025 envoyé avec les convocations.

c. Le rapport de la commission des Finances a été envoyé aux conseillers, la lecture n'est pas demandée. La commission recommande d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Melinda Beck demande si la mise en vigueur du règlement va engendrer beaucoup de changements pour les collaborateurs ? Richard Emmenegger : Pas de grandes modifications mais des adaptations. Il y a la responsable des ressources humaines qui est là pour la mise en vigueur, il faudra changer les contrats des employés. Ce règlement permettra des conditions plus claires. La Municipalité ne craint pas que la mise à jour des contrats de travail génère beaucoup de changements.

d. Décision : Le préavis 103-2025 est accepté par l'assemblée à l'unanimité.



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 2 octobre 2025 à 20h15 à la Halle Polyvalente

11. Arrêté d'imposition 2026

- a. Présentation par Richard Emmenegger qui rappelle que nous avons un des taux les plus bas de la région.
- b. Préavis 104-2025 envoyé avec les convocations.
- c. Le rapport de la commission des Finances a été envoyé aux conseillers, Didier Gattlen en lit la conclusion. La commission recommande d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité et la remercie pour sa décision de maintenir le taux d'imposition à 59%.
- d. Décision : Le préavis 104-2025 est accepté par l'assemblée à l'unanimité.

12. Fixation des indemnités de la Municipalité et du Conseil Communal

- a. Présentation par Pierre Roth. Explication sur le calcul des nouvelles indemnités en croisant l'indexation du coût de la vie, le salaire d'un cadre dans la région et les indemnités des communes similaires.
- b. Préavis 105-2025 envoyé avec les convocations.
- c. Le rapport de la commission des Finances a été envoyé aux conseillers, la lecture n'est pas demandée. La commission amende le préavis comme suit :

Montants amendés :

Concernant le conseil communal :

L'indemnité annuelle pour le président : 1650.-

L'indemnité annuelle pour le secrétaire : 2200.-

Les jetons de présence pour les conseillers communaux : 55.-

Concernant la municipalité :

L'indemnité annuelle à 100% pour le syndic 110'750.-

L'indemnité annuelle à 100% pour les municipaux 103'130.-

Le reste du texte reste inchangé. La commission des finances propose d'accepter le préavis 105-2025, fixation du traitement et des indemnités de la municipalité et du conseil communal avec cet amendement.

Laurent Monnard demande pourquoi une comparaison avec un salaire privé est faite car ce n'est pas comparable avec un revenu de municipal. Pierre Roth explique que plusieurs facteurs ont été pris en compte.

Fabrice Schneiter trouve qu'une augmentation de 20% est élevée, surtout que les collaborateurs du canton de Vaud verront leur salaire diminuer en 2026. Pierre Roth rappelle que les Municipaux n'ont pas été augmentés depuis 2011. Grégory Cotting ajoute que les montants ne sont pas exagérés par rapport au travail fourni. Alain Bonny ajoute que le travail de milice est important. Cette augmentation permettra de rendre ces postes plus attrayants. Cela permettra de valoriser le travail et de garder des personnes compétentes en politique. Jean-Marie Candolfi demande s'il est possible de prévoir des augmentations plus souvent afin d'éviter des bonds de 20%. Pierre Roth présente les revenus de la Municipalité d'Avenches. Richard Emmenegger explique que les postes de Municipaux représentent beaucoup de temps et d'heures d'investissement. Ces salaires permettent d'adapter des situations professionnelles/familiales/municipales sans trop de contrainte financière.

Claude Roulin demande pour qui sont les vacations supplémentaires ? Richard Emmenegger explique qu'elles concernent uniquement des projets spécifiques. Cela a été le cas pour la PAC qui a généré beaucoup d'heures de travail et de déplacements.

Claude Roulin demande ce qu'il en est du revenu du personnel à l'heure. Richard Emmenegger, une nouvelle grille de salaire n'est pas prévue actuellement. C'est un point qui a déjà été discuté avec le boursier.

d. Décision :

L'amendement est accepté avec 18 voix, 8 refus et 3 abstentions.

Le préavis 105-2025 amendé est accepté par l'assemblée avec 24 voix pour, 2 abstentions et 3 refus.



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 2 octobre 2025 à 20h15 à la Halle Polyvalente

13. Divers

Commissions : Alain Bonny remercie les commissions, notamment la COFI pour leur excellent travail, les rapports étoffés et les débats de qualité.

Miroir : Alain Bonny remercie la municipalité pour la pose du miroir, il a eu des feedbacks positifs.

Crèche : Alain Bonny indique que le préavis ayant été refusé, le conseil attend une contre-offre de la Municipalité afin que le projet puisse se réaliser.

Poids public : Alain Bonny demande ce qui était prévu de faire comme travaux ? Richard Emmenegger, les façades sont fissurées et les fenêtres ont été remplacés par des panneaux en attendant la rénovation. C'est un monument historique. Ces travaux n'étaient pas urgents et seront reportés au printemps 2026.

Eclairage chemin 80 : Fabrice Schneiter demande où en est la pose de luminaire au Chemin 80. Jean-François Milliet indique que Soluxa a terminé la pose de points lumineux fixes. Les lumières du Chemin 80 vont suivre.

Préavis délais : Roland Pfister demande à pouvoir rencontrer la Municipalité plus de 15 jours avant le conseil afin d'avoir du temps pour rédiger les rapports. Richard Emmenegger en a pris note, c'est également le but de la Municipalité. Didier Gattlen demande s'il est possible d'ajouter un délai de convocation des commissions dans le pense-bête de commissions et de s'y tenir.

Garde-port : Un nouveau garde-port a été embauché, pourquoi maintenant alors que la saison est terminée ? Jean-Luc Amiet explique qu'ils auraient aimé trouver une personne disponible plus tôt. Avec les travaux prévus, il sera bien occupé en cette période hivernale.

Prochaine séance : 4 décembre 2025

Le Président lève la séance à 21h55.

Le Président

Pierre-Alain Beck



La Secrétaire

Melinda Beck